

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 17 Septembre (17/09/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Mathieu RICHARD, M. Aizen ABOUA, **Conseillers Municipaux**.

Madame Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

07 – 17 Septembre 2015

RENOVATION DES ESPACES PUBLICS RUE DE L'INONDATION : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHES D'EXECUTION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Rapporteur : M. CASSIGNOL

VU la délibération du 27 juin 2015 portant sur l'approbation de l'Avant-Projet de la rénovation des espaces publics rue de l'Inondation de 1930, l'arrêt du coût prévisionnel à 1 000 000,00 € HT et l'autorisation de solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département,

VU le dossier des études de projet (PRO) présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre Jacques SEGUY- IRIS CONSEIL REGION;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21,

VU le rapport de Monsieur le Maire, proposant l'adoption du plan de financement prévisionnel communiqué aux partenaires financiers lors du dépôt des dossiers de demande de subventions, et demandant l'autorisation à signer les marchés à intervenir pour la mise en œuvre de cette opération ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 22 SEP. 2015

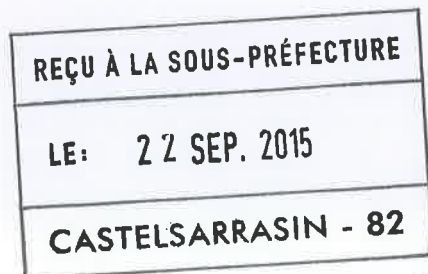
CASTELSARRASIN - 82

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 22 voix pour, 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES) et 7 abstentions (Mmes
CASTRO, CLARMONT, FANFELLE ; MM. BENECH, BOUSQUET, GUILLAMAT, VALLES)

ADOPTE le plan de financement prévisionnel, comme suit,

Partenaires	montants (€)
Etat (DETR)	125 000,00
Région Midi-Pyrénées	75 000,00
Département de Tarn et Garonne	75 000,00
Commune	725 000,00
Total HT	1 000 000,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions,



Pour copie conforme

Moissac le 18 septembre 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

**RÉNOVATION DES ESPACES PUBLICS RUE DE L'INONDATION DE 1930****BILAN FINANCIER PREVISIONNEL****Dépenses**

Prestations	Montants (€ HT)
Travaux	930 000,00
Maîtrise d'œuvre et autre PI	58 700,00
Signalisation	11 300,00
Total opération	1 000 000,00

Recettes

Partenaires	montant (€)
Etat – DETR <i>(hypothèse 25% d'une dépense éligible estimée à 500 000 €)</i>	125 000,00
Région Midi-Pyrénées <i>(hypothèse 25% d'une dépense éligible estimée à 300 000 €)</i>	75 000,00
Département de Tam et Garonne <i>(hypothèse 25% d'une dépense éligible estimée à 300 000 €)</i>	75 000,00
Commune	725 000,00
Total	1 000 000,00

Moissac le **30 JUIN 2015**

Le Maire

Jean-Michel HENRYOT

Mairie de Moissac - 3, place Roger Delthil - BP 301 - 82201 Moissac cedex
Tél. 05 63 04 63 63 - Fax 05 63 04 63 64 - accueil@moissac.fr - www.moissac.fr

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURELE: **22 SEP. 2015****CASTELSARRASIN - 82**